

Mai 2018

Le journal municipal de Castillon-du-Gard



Restez connectés à l'actualité
communale en direct sur :

- La page Facebook « Commune de Castillon du Gard »
- Le site internet « www.castillondugard.fr »
- Le portail famille
- Le site internet « <https://lachezleswatts.com/fr> »

Mesdames, Messieurs,

La saison estivale communale sera bien chargée cette année.

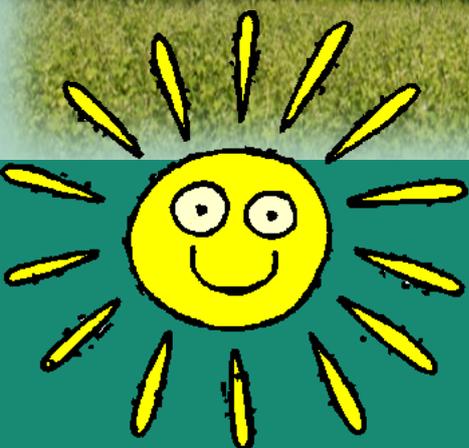
De nombreux travaux dans le cœur du village vont débiter afin d'améliorer les services rendus à la population. Je suis conscient des désagréments que cela peut occasionner durant l'été mais ce sont des travaux indispensables.

De nombreuses manifestations auront également lieu durant toute la saison ; j'espère que vous serez nombreux à y participer.

Enfin, un prochain journal sera distribué d'ici fin 2018 notamment avec un point sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer une belle saison ensoleillée dans le respect d'autrui.

Jean-Louis BERNE



Pages 6 et 7
Programme des festivités



Amélioration du Service

Travaux d'accessibilité de la mairie

Les travaux d'accessibilité de la mairie commenceront la semaine du 11 juin et se termineront fin septembre.



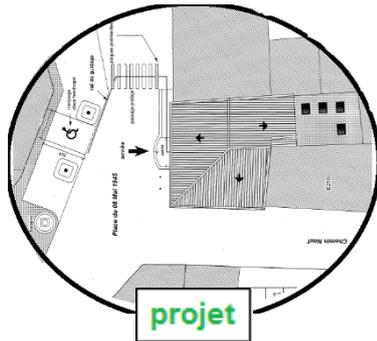
Ils permettront la mise en accessibilité handicapé, conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (AdAP) de la commune.

Planning du chantier

Juin/Juillet
Installation du chantier et Démolition

Juillet/Août
Gros œuvre

Août/Septembre
Finitions



Description des travaux :

- Création d'une salle des mariages au rez-de-chaussée de la mairie,
- Aménagement de la salle du Conseil Municipal,
- Agencement du bureau de l'accueil,
- Rénovation des bureaux situés à l'étage du bâtiment,
- ...



Durant la durée des travaux, les services municipaux accueilleront le public au four banal sis 1 rue des Marchands (ancien cabinet de généalogie) uniquement le matin de 08H00 à 12H00.

Nota Bene : la salle des mariages et la salle du conseil municipal seront elles temporairement à la maison des associations.

Réaménagement de l'ancienne épicerie en multi commerce

Les travaux du multi commerce ont débuté le 16 mai pour une durée d'environ trois mois.

En Septembre, le boulanger de la commune, Christophe QUEER, y installera ses fourneaux et proposera un service d'épicerie de dépannage en complément de la vente du pain et ses viennoiseries.

Dès 2019, l'épicerie s'étoffera de produits du terroir issus des circuits courts et des producteurs locaux.

Un boulodrome au petit stade

Un boulodrome a été installé au petit stade afin de permettre aux nombreux boulistes de la commune de profiter de leur passion à l'ombre de la végétation.

La devise du bouliste : « observer, tirer, garder son sang froid, en un mot, ne pas perdre la boule !! »



Une future bibliothèque dès Septembre

Vous êtes nombreux à nous avoir retourné le questionnaire relatif à la mise en place de la bibliothèque municipale et vous en remercions.

La bibliothèque ouvrira ses portes courant septembre.





Haut débit et 4G Raccordement de la fibre optique à l'armoire NRA-ZO

Internet montée en débit : La montée en débit sera effective le 28 septembre 2018. Les travaux sont en cours et augmenterons considérablement le débit chez tous Castillonnais. Cela permettra d'attendre sereinement l'arrivée de la fibre chez l'habitant dans les cinq prochaines années.



Réseau mobile 4G : Le réseau 4G a été déployé sur la commune par l'opérateur Bouygues Télécom en décembre 2017; les autres opérateurs ont suivi dès 2018.

Rénovation du mur de soutènement du chemin de la Coste

Suite à notre intervention, le Conseil Départemental a procédé début mai à la réfection du mur de soutènement du chemin de la Coste – RD 228. Désormais, les piétons pourront circuler le long du chemin en toute sécurité.



De nouveaux postes de transformation de courant électrique

La commune a signé une convention avec la société ENEDIS pour renforcer le réseau avec notamment l'installation de nouveaux postes de transformation de courant électrique.

Ce grand programme de rénovation va s'étaler sur plusieurs mois :

- Renforcement des transformateurs existants,
- Création de postes,
- Renforcement de la ligne HT Théziers avec une opération de mise en discrétion du réseau électrique et télécom dans certains quartiers du village.

Ceux-ci ont déjà commencé le 18 avril avec le remplacement de deux postes existants et la pose d'un nouveau poste dans le centre du village.



Remplacement des postes existants situés impasse de la Croix de Benoit et chemin de la Charrette.

Création d'un poste situé dans le centre du village au niveau du parking du chemin Neuf.



Réfection des chemins communaux

Une consultation est lancée depuis le 27 avril pour la réfection des chemins communaux. Celle-ci permettra de réaliser les différents travaux et la reprise des déficiences constatées sur l'ensemble des voiries.



Amélioration du Stationnement

Du stationnement pour tous

La municipalité a initié depuis le début de l'année la création d'une quinzaine de places de stationnement supplémentaires pour faciliter :

- Le transport des enfants aux écoles,
- L'accès chez les commerçants,
- Le stationnement dans le centre du village.

Nous vous rappelons que de nombreux stationnements gratuits sont disponibles autour du centre du village :

- Parking du chemin de la Coste, derrière la Maison des remparts,
- Parking de la place du Château d'Eau,
- Parking du chemin Neuf,
- Parking du Cimetière,
- Place de stationnement le long du chemin des Oliviers.



Stationnement dans le centre du village

Nous vous rappelons qu'une zone Bleue a été instaurée place du 8 Mai 1945 pour permettre la rotation du stationnement à proximité des commerces du centre du village et en faciliter l'accès.

Sur une zone matérialisée au sol en bleue, il est interdit de stationner un véhicule pendant une durée supérieure à trente minutes du lundi au dimanche de 08H30 à 12H00 et de 16H00 à 19H00.



Des disques sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie.

Nota Bene : Depuis le 1er janvier 2018, l'amende pour infraction en zone bleue est de 35 euros. En effet, toute infraction à la réglementation concernant le stationnement gratuit à durée limitée contrôlé par disque, plus communément dénommé "Zone bleue" est punie par l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Aménagement du parking du château d'eau



Les travaux d'aménagement du parking du château d'eau et des voiries adjacentes ont eu lieu durant les vacances scolaires de février et celles d'avril avec le marquage au sol des stationnements.

Cet aménagement a permis de créer du stationnement, de rendre cet espace plus accueillant et de mettre en place un sens de circulation adapté.

Il est prévu à l'automne le fleurissement des abords de la place.

Par ailleurs, les arbres arrachés sur la place du Château d'eau dans le cadre des travaux ont été replantés aux abords du stade et se sont bien acclimatés à leur nouvel environnement.



Pendant les travaux





Sécurité des Personnes et des Biens

Police Municipale : mise à disposition de personnel pour une durée d'un an

Depuis le 1^{er} mars 2018, un échange de personnel a eu lieu. Sylvain PELORCE (*agent de la communauté de communes du Pont du Gard*) a rejoint nos effectifs afin d'assurer le service de police municipale. De son côté, Ludovic JACQUARD (*agent municipal*) a intégré la police intercommunale .

Pour tous problèmes, vous pouvez contacter :

- la police municipale de Castillon du Gard au 06.24.31.24.98 du lundi au vendredi de 08H00 à 18H00.
- A partir de 18H00 la Police intercommunale du Pont du Gard est joignable, en cas d'urgence, par téléphone au 06.37.65.44.27.
- La Gendarmerie de Remoulins est joignable au 04.66.37.01.11

Plagette de Castillon



La municipalité attire l'attention de tous les Castillonnais et rappelle qu'il est interdit, sous peine de poursuites, de traverser les propriétés privées pour se rendre au Gardon.

De plus, l'accès au chemin du Bosquet est interdit à tous véhicules à moteur, sauf riverains.

L'installation de nouvelles caméras

La troisième phase d'installation de caméras est en cours; celle-ci prévoit la pose de sept caméras supplémentaires.



Castillon sera ainsi intégralement couvert une fois que les vingt-et-une caméras seront opérationnelles.

Opération tranquillité Vacances

Vous partez en vacances, la police municipale peut assurer une surveillance de votre maison.

Pour cela, pensez à signaler votre absence auprès de la Police Municipale (confidentialité assurée).



Extension de la zone d'agglomération entrée sud du village



La densification de l'urbanisation sur la partie basse du village s'est fortement développée ces dernières années.

Par conséquent, le conseil municipal a voté le 16 novembre 2017 l'extension des limites de l'agglomération ; cette décision a été suivie d'un arrêté municipal permanent le 1^{er} décembre 2017.

Les infrastructures routières du Conseil Départemental procéderont d'ici mi-juin à l'installation de panneaux pour l'extension de l'agglomération et de panneaux « 50km/h » sur la RD 19 nommée « Route d'Uzès ». Dès la prochaine rentrée scolaire, un nouvel arrêt de bus sera effectif.

Une demande de subvention au titre des amendes de police est en cours auprès du Conseil Départemental. Elle permettra l'aménagement de cette nouvelle zone (*matérialisation de l'arrêt de bus, cheminements doux sécurisés, éclairages publics, passages protégés, ...*)

Une réunion de concertation sera programmée mi-septembre avec l'ensemble des riverains.

A l'attention des riverains

La municipalité vous rappelle qu'il est dangereux de couper la route pour tourner à gauche. Elle vous invite à utiliser les ronds-points à proximité pour votre sécurité et celle d'autrui.

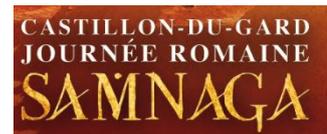


Programme des festivités en mai, juin, juillet, août et Septembre

Samedi 26 mai à 15H00 : Concours de boules en mêlée*

Samedi 26 mai à 20H30 : Concert, chants et musiques (*maison des associations*) – **Entrée Libre**
Chorales : « Les voix du Castellans », « Camerata » et « Rien qu'un Chœur »

Dimanche 03 Juin : Journée Gallo-Romaine (*village*)



10h00 : Ouverture du campement des Légionnaires / Vie de camp

10h40 : Arrivée de l'Empereur et de sa cour sur le camp / Revue des troupes

10h50 : Départ du cortège vers la place Mistral

11h00 : Cérémonie : Appel aux Dieux

11h30 : Premier défilé (*départ devant la mairie*)

12h00 : Déjeuner des troupes / Chorale

Le temps d'une journée, la commune de Castillon du Gard deviendra SAMNAGA, Oppidum des Samnagenses, tribu du peuple des Volques Arécomiques, et accueillera l'Empereur Hadrien..

14h00 : Vie de Camp des Légionnaires / Cérémonie Druides et Gaulois /Entraînement des Gladiateurs

16h30 : Deuxième défilé (*départ devant la mairie*)

17h00 : Sélection des gladiateurs pour le combat de Nîmes / Chorale

18h00 : Final Gladiature « Sol Invectis »

18h30 : Conférence

Samedi 16 Juin à 15H00 : Concours de boules en doublette*



Dimanche 24 Juin : Vide grenier à la Casa Benelli

Vendredi 29 Juin : Fête des Ecoles (*maison des associations*)

Mercredi 4 juillet : Sortie Canoë organisée par le CCAS de Castillon du Gard

Samedi 28 juillet à 15H00 : Concours de boules en doublette*

Dimanche 29 juillet : Journée Taurine
(*programme communiqué ultérieurement*)



Dimanche 29 juillet à 15H00 : Concours de boules en doublette*

Lundi 30 juillet à 09H00 : Concours de boules en tripléte*



*organisé par l'association *la Boule au Bouchon*



Dimanche 05 Août : Brocante sur la place du 8 Mai 1945 (*village*)



Dimanche 19 Août : Concert Colline Serreau (*village*)

Spécial 10 ans

Lundi 20 Août : Marché nocturne sur la place du 8 Mai 1945 (*village*)

Des **producteurs et artisans locaux** vous présenteront **les produits issus de leur savoir-faire** dans une ambiance festive pour les grands et les petits.



Mardi 28 Août : Journée accrobranche organisée par le CCAS de Castillon du Gard

Samedi 15 et Dimanche 16 Septembre: Journées du patrimoine (*sous réserve, aucune manifestation connue à ce jour sur le village*)



Dimanche 23 Septembre : Fête médiévale (*village*)

Le bus de la mer



Tous à vos maillots, les inscriptions pour le bus de la mer débuteront le 1^{er} juillet !!

Un bus assurera une correspondance de Castillon du Gard au Grau du Roi, tous les mercredis du 11 juillet jusqu'au 29 août, gratuite pour les Castillonnais car les frais de 1 € sont pris en charge par la municipalité.

Les inscriptions se feront auprès du secrétariat entre 08h et 12h, elles seront individuelles et devront être renouvelées chaque semaine. Les enfants de 16 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale et la copie de la carte nationale d'identité d'un des parents. Les enfants de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Samedi 29 et Dimanche 30 Septembre : Exposition Ikebana (*maison des associations*)



Nota Bene : il n'y aura pas de bus le mercredi 15 août ; en remplacement, un bus assurera une liaison le vendredi 17 août.





Espace Famille

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le plein d'activités pour les vacances!!!

Sous la houlette du CCAS, diverses activités gratuites sont proposées aux jeunes Castillonnais depuis le début de l'année :

- Séance de cinéma « Les Trolls » le 21 février;
- Après-midi « Bowling LaserGames » sur le site d'Uzès le 25 février qui a dû être annulée en raison des conditions météorologiques; la neige s'est invitée dans le département ce jour-là;
- Séance de cinéma « Boule et Bill 2 » le 18 avril;
- Après-midi « Jeux de société et de stratégies »;
- Journée Accrobranche sur le site de Nîmes Courbessac le 25 avril;

Ces activités ont un franc succès et seront renouvelées avec grand plaisir !!

Prévoyez vos maillots, baskets et casquettes pour un été sportif !!

Pour la période estivale, le CCAS vous propose deux activités gratuites :

- **Une journée « Canoé » le mercredi 04 Juillet 2018**

Modalités d'inscription : Être né(e) entre 2001 et 2007, domicilié(e) sur Castillon du Gard et compléter le dossier d'inscription. *Places limitées*

- **Une journée « Accrobranche » le mardi 28 août 2018**

Modalités d'inscription : Être né(e) entre 2001 et 2010, domicilié(e) sur Castillon du Gard et compléter le dossier d'inscription. *Places limitées*



Rentrée scolaire 2018-2019

Inscriptions à l'école maternelle et élémentaire

Les parents qui souhaitent scolariser leur enfant pour l'année scolaire 2018-2019 sont invités à se faire connaître dès maintenant. Ils devront se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Nombre de classes

Castillon conserve ses 6 classes pour 2018-2019 ; mais restons vigilants.

Centre de loisirs de Sernhac

Le centre de loisirs accueillera vos enfants du lundi 09 juillet au vendredi 03 août 2018 au groupe scolaire de Sernhac de 07H30 à 18H00.

Cette année, les activités seront en lien avec le thème « Les Pays Latins ».

Les inscriptions auront lieu mi-juin (dates inconnues à ce jour) directement auprès de la mairie de Sernhac.

Le programme et les modalités d'inscription seront communiqués début juin sur les sites www.castillondugard.fr et www.mairie-sernhac.com ainsi que sur le portail famille.



Quand les beaux jours arrivent !!

Prévention Canicule

La plate-forme téléphonique « Canicule Info Service » vous informe au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au samedi de 08h00 à 20h00.

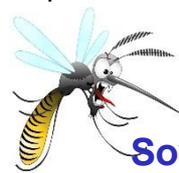
Vous pouvez également contacter le secrétariat de la mairie au 04.66.37.12.74 en cas de besoin.



Recensement « Dégât Sècheresse »

Si vous êtes victime de dégradations de votre habitation suite à la sécheresse (fissures,...), nous vous invitons à faire rapidement une déclaration manuscrite en mairie ainsi qu'à votre compagnie d'assurance.

En fonction du nombre des déclarations, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera portée en Préfecture du Gard.



Prévention moustiques

Soyez secs avec les moustiques

Durant les mois d'été, la fraîcheur de la nuit est appréciée, mais c'est aussi à ce moment précis que les moustiques attaquent. Après la toute première bataille acharnée, on sort l'artillerie : citronnelle, produits anti-moustiques, bougies parfumées, appareils électriques, etc. **Mais avez-vous pensé à évacuer les eaux stagnantes ?**

Quelques gestes simples :

- **JARDINIÈRES** : arrosez les de manière contrôlée de sorte à avoir un terreau humide, mais jamais d'eau apparente
- **SOUCOUPES SOUS LES POTS DE FLEURS, VASES, SEAUX** : videz-les souvent
- **RÉSERVES D'EAU (BIDONS, BACS POUR ARROSAGE)** : couvrez-les d'une moustiquaire ou d'un tissu
- **BASSINS D'AGRÈMENT** : entretenez-les régulièrement. Vous pouvez également y introduire des poissons rouges, friands de larves.
- **PISCINES** : entretenez-les en permanence. Hors saison, videz-les ou bâchez-les.
- **GOUTTIÈRES, RIGOLES D'ÉVACUATION** : entretenez-les régulièrement, vérifiez leur bon écoulement.
- **MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS, PNEUS, RÉCEPTACLES POTENTIELS D'EAU** : videz-les, retournez-les ou rentrez-les.



Double collecte en période estivale

Comme les années précédentes, le SICTOMU réalise une double collecte du reste pour la période estivale.

Du 02 juillet au 1^{er} septembre inclus le ramassage des ordures ménagères s'effectuera le **vendredi** et le **mardi**.

Pensez à sortir votre poubelle la veille au soir ainsi qu'à la rentrer après la collecte !

Idée courrier : Ne placez pas votre bac devant votre boîte aux lettres. Cela fera plaisir au nez du facteur ainsi qu'au votre lorsque vous irez chercher votre courrier.

Idée anti-odeurs : Posez un essuie-tout dans le fond de votre bac. Ce geste simple permet d'éviter aux liquides, asticots ou autres de proliférer ainsi que de limiter les odeurs nauséabondes.

Pour plus de renseignements sur la prévention des moustiques, deux sites sont à votre disposition :

www.eid-med.org

www.albopictusir.org

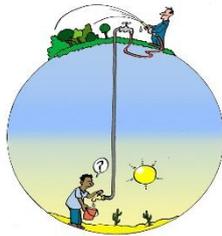




Préservons notre Eau

L'été approchant à grand pas avec des vagues de chaleurs récurrentes et intenses à prévoir ; il est indispensable que chacun d'entre nous adapte sa consommation d'eau et adopte un comportement éco-citoyen.

Notre département a connu ces derniers mois un déficit pluviométrique important face à des sécheresses plus fréquentes mais aussi plus longues. Les épisodes pluvieux d'avril et mai ont permis de rétablir à minima la situation mais restons vigilants !!

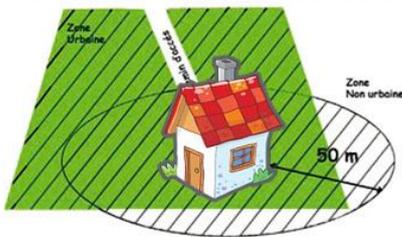


Il est recommandé de limiter sa consommation d'eau entre 10H00 et 18H00 pour l'arrosage des pelouses et des jardins ainsi que d'espacer leur arrosage de quelques jours.

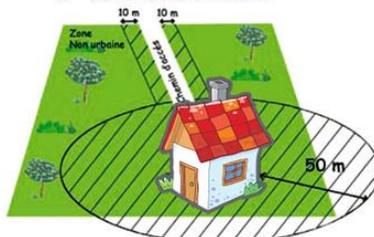


De manière globale, soyez attentif dans votre consommation individuelle en adoptant des pratiques raisonnables et économes.

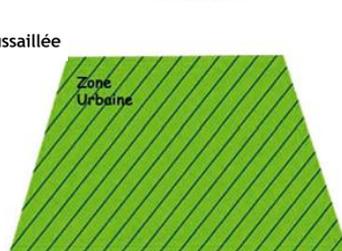
3^{ème} cas - A cheval sur une zone urbaine et non urbaine



2^{ème} cas - En zone non urbaine



1^{er} cas - En zone urbaine avec construction



2^{ème} cas - En zone urbaine sans construction

zone débroussaillée

Débroussaillage:

un réflexe indispensable avant l'été

Obligation de débroussailler

L'obligation de débroussailler et de maintenir « en état débroussaillé », prévue par l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2013 relatif au débroussaillage réglementaire destiné à diminuer l'intensité des incendies de forêt et en limiter la propagation, est l'une des mesures dont l'efficacité est reconnue pour la protection des habitations et de leurs occupants.

Le débroussaillage et le maintien en l'état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements.

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue, sans tenir compte des limites de propriété (article 131-12 du code forestier) :

- Aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres,
- De part et d'autre des chemins d'accès sur une profondeur de 10 mètres

Cas particuliers :

En zone urbaine, le débroussaillage doit être réalisé sur toute la surface du terrain situé dans les zones urbaines (U) du plan local d'urbanisme (PLU) ou servant d'assiette à des ZAC, lotissement, camping, caravaning. L'obligation existe, que le terrain soit construit ou non, et quels qu'en soient son propriétaire et sa superficie.



Petit conseil : Pensez à éliminer les feuilles ou déchets végétaux accumulés sur les toitures



Savoir vivre à Castillon...



TRIEZ C'EST BON
En triant, vous ne faites pas seulement du bien à la planète: vous préservez votre environnement immédiat et votre santé!

Tris Sélectif / Encombrant

Pensez à faire le tri sélectif pour les déchets recyclables.

Ne jetons pas les détritrus en dehors des containers ou vide-ordures réservés à cet usage.



Evacuons nos objets encombrants à la déchèterie sans attendre ; respectons les jours et horaires d'ouvertures et n'abandonnons pas les déchets aux colonnes de tri ou dans la nature.*

Horaires d'ouverture des déchèteries :
8h30-11h45 et 14h-17h15

Jours d'ouverture

Fournès : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
Lussan : lundi, mercredi et samedi
Uzès : du lundi au dimanche matin

Interdiction

« Brûlage des déchets verts »



Le brûlage des déchets verts à l'air libre bien que largement pratiqué par de nombreux ménages est interdit** en toute période et en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs, les fumées et les incendies; le brûlage à l'air libre a un impact certain sur la santé et contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Des solutions existent pour vos déchets verts : le broyage, le compostage, le paillage ou se rendre en déchèteries.



Bruit

Evitons de gêner nos voisins ; le tapage diurne est interdit au même titre que le tapage nocturne.

Pour bricoler et tondre la pelouse, optons pour des horaires acceptables par tous. L'arrêté préfectoral prévoit que les travaux susceptibles d'entraîner une gêne auditive en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité doivent être effectués :

- **Du lundi au vendredi de 08h30 à 19h30**
- **Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**

Cf. arrêté préfectoral n° 2008 – 193 – 7 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Déjections canines :

Ce n'est pas à eux de "ramasser" !



***Tout dépôt sauvage fait l'objet d'une amende de 150€ (cf. délibération 54/2012)**

**** le non respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^e classe pouvant s'élever jusqu'à 450€.**



CASTILLON-DU-GARD
JOURNÉE ROMAINE
SAMNAGA

LE TEMPS D'UNE JOURNÉE, CASTILLON-DU-GARD DEVIENT SAMNAGA,
OPPIDUM DES SAMNAGENSES, TRIBU DU PEUPLE DES VOLQUES
ARÉCOMIQUES, ET ACCUEILLE L'EMPEREUR HADRIEN.

DIMANCHE 3 JUIN 2018
ENTRÉE LIBRE. 10H À 19H

Défilés dans les rues du village,
Démonstration de camps, ateliers didactiques, présentation de chars romains,
Différentes animations : musicales, spectacles, conférence, stands...

Informations: 04 66 37 12 74 / www.castillondugard.fr